



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-110

Tarif du catalogue de l'exposition "Eden Urbain" 2023 (Musée et Patrimoine)

8.9

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Lydie GUERIN donne procuration à Yucel KISA, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Hélène BARBE donne procuration à Christine PICARD, Jacques ALIM donne procuration à Cherif DERBALI, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Le Musée d'Art et d'Histoire de Dreux possède une ligne d'édition scientifique illustrée, proposée à l'achat auprès d'un large public, mais également à l'échange entre musées et bibliothèques pour assurer le rayonnement de la Ville de Dreux auprès des amateurs et des professionnels de l'art.

L'exposition « Eden Urbain », de mai à décembre 2023, est dédiée à l'étude et à la valorisation d'œuvres conservées dans les réserves du musée et s'inscrit dans la trilogie des accrochages citoyens initiée. Un livre est réalisé à cette occasion, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Couverture à rabats intérieurs ;
Illustrations couleur et noir & blanc ;
26 x 20 cm ; dos carré ;
200 exemplaires.

La répartition des ventes se fera comme suit :

100 au prix de 15 € TTC (une remise libraire de 33 % pourra être accordée pour assurer une plus large diffusion) ;

100 gratuits.

Le coût de revient par catalogue est de 9,60 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Fixe les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 29 juin 2023


Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET